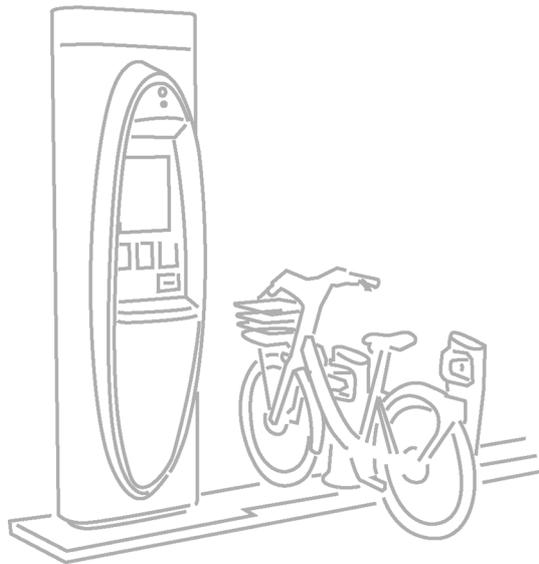




NOUVEAU VÉLO
NOUVEAUX SERVICES
EXTENSION AUX COMMUNES
DE LA MÉTROPOLE



Dossier de presse

24 mai 2018 – version actualisée, juillet 2018

SOMMAIRE

I. Le vélo dans la Métropole de Lyon

1. Le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA)
2. La pratique du vélo dans la Métropole de Lyon
3. L'histoire de Vélo'v, accélérateur de la pratique du vélo

II. Continuité de service et extension territoriale

1. Une continuité de service assurée
2. L'extension du parc et les nouvelles stations

III. La nouvelle expérience Vélo'v

1. Un nouveau vélo, à l'avant-garde de la mobilité urbaine
2. Une expérience utilisateur réinventée : fluidité et facilité
3. Un nouveau mode de facturation et de nouvelles formules d'abonnement

IV. MyVélo'v : l'offre de location longue durée de vélos à assistance électrique

1. myVélo'v : une offre VLD pour encourager l'acquisition de vélos à assistance électrique
2. Une aide à l'achat de vélos

V. L'engagement de JCDecaux sur le territoire de la Métropole de Lyon

1. JCDecaux, un acteur incontournable du VLS
2. Un acteur économique local, mobilisé pour le rayonnement de la Métropole de Lyon
3. Un modèle économique vertueux

VI. Calendrier de déploiement de la nouvelle offre Vélo'v

VII. Quelques chiffres-clés Vélo'v

I. Le vélo dans la Métropole de Lyon

Le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA)

Voté en 2016, il s'inscrit dans une stratégie d'action globale et partagée. 3 à 5 km, c'est ce qui représente le domaine de pertinence de la marche et du vélo.

Or, aujourd'hui, **70% des déplacements dans l'agglomération sont inférieurs à 3km** (parmi lesquels 58% se font en voiture).

Parallèlement, **30% des déplacements inférieurs à 1km se font en voiture ou en transports collectifs**. Quant aux déplacements de 3 km, plus de la moitié sont effectués en voiture. Cela veut dire qu'il existe des marges de manœuvre très importantes en faveur des modes actifs. L'enjeu est donc important pour la Métropole de Lyon, non seulement en termes de mobilité mais **aussi en termes de santé publique et d'environnement**. La pratique des modes actifs permet de donner du sens à l'expression « une ville plus douce ». Elle diminue le trafic motorisé, réduit la congestion automobile, le bruit et la pollution, soulage le réseau de transports en commun. Le PAMA dispose d'un budget global de 160 M€ pour la réalisation d'aménagements favorisant la marche et le vélo et affiche un objectif de part modale de vélo à 8% à l'horizon 2030, ce qui est l'objectif de la plupart des agglomérations européennes de plus d'un million d'habitants.



Vélo'v est un formidable succès et a permis d'accélérer la mobilité à vélo et le renouvellement du contrat de mobilier urbain support d'information et de services de mobilité, va permettre d'étendre encore davantage le service de vélo en libre-service à la fois par le renforcement du maillage des stations à Lyon et Villeurbanne et en l'étendant aussi progressivement sur le territoire de la Métropole.

La mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour tous les habitants du territoire leur offrira la possibilité d'expérimenter le VAE dans les meilleures conditions. En complément, une aide à l'achat de VAE, de vélos cargos et de vélos

pliables vient d'être votée lors du Conseil métropolitain du 27 avril dernier et devrait avoir le même effet que celle adoptée en 2012 et qui avait bénéficié à 1 600 personnes pour un résultat extrêmement positif de **75% de report modal déclaré**.

Enfin, la possibilité de stationner facilement son vélo est également un facteur décisif dans le développement de la pratique. Le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives prévoit la poursuite de la pose d'arceaux supplémentaires à raison de 1 000 par an, soit 2 000 places de stationnement en surface. Sur 5 ans, cela représente 10 000 nouvelles places de stationnement vélo. Parallèlement à ce déploiement, un autre objectif du plan est de quadrupler la capacité de stationnement sécurisé dans les parcs-relais. De 7 B+R vélo aujourd'hui, la volonté de la Métropole est de parvenir à 24 B+R à la fin du mandat, soit 2 500 places sécurisées et gratuites. Dans le même ordre d'idées, il s'agira d'encourager le développement et la mise en place de stationnements sécurisés sur l'espace public, à l'initiative des communes du territoire métropolitain.

La pratique du vélo dans la Métropole de Lyon

Depuis 10 ans, la pratique du vélo s'est fortement développée sur le territoire de la Métropole de Lyon. Le vélo est devenu à la fois une solution crédible pour le quotidien et un formidable loisir, qui permet aussi de découvrir et voir la ville autrement. Ceci n'est pas le fruit du hasard et résulte d'une **ambition clairement affichée en matière de politique de mobilité**, qu'il s'agisse des services autour du vélo (Vélo'v, arceaux vélos, espaces sécurisés pour les vélos, applications mobiles...) des infrastructures (linéaire d'aménagements cyclables) ou **d'événements festifs** pour mettre le vélo sur le devant de la scène :

- « **Convergence Vélos** » qui a vu en septembre dernier doubler le nombre de participants (« 2040 » ...)
- « **Lyon Free Bike** », immense succès avec 6 500 participants.
- **Le Congrès de la FUB** qui s'est tenu cette année à Lyon, soutenu par la Métropole de Lyon
- « **Sun Trip** » le 15 juin – Lyon-Canton à l'occasion du trentième anniversaire du jumelage entre Lyon et la grande ville chinoise



Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **depuis 2010, le trafic vélo augmente de 15 % par an**. Il a même augmenté de 26% en 2016 et a continué de progresser de 10% l'an passé.

Tous les chiffres liés à ce mode de déplacement sont en hausse.

Parmi ces résultats il faut noter :

- La pratique du vélo progresse deux fois plus vite en intermodalité (+ 21%) qu'en mode principal (+ 11%)
- La pratique occasionnelle a progressé : 19% des Grands Lyonnais utilisaient le vélo au moins une fois par mois en 2006, ils sont désormais 21%
- La part modale du vélo pour les trajets domicile-travail est passée de 4,5% à 5,5%
- Les déplacements de plus d'1 km sont plus nombreux : 58% en 2006, 75% en 2015

Les modes de déplacement actifs doivent être pensés en lien étroit et complémentaire avec les transports collectifs, le covoiturage, l'autopartage ou l'utilisation du taxi. Si la Métropole de Lyon encourage autant le vélo sur son territoire, c'est parce qu'il est un moyen de transport idéal et durable pour une très grande partie des déplacements qui s'effectuent sur de courtes distances. Au-delà des questions de mobilité, la pratique du vélo permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports. Les questions de la santé et de la qualité de l'Air sont primordiales et la pratique du vélo s'inscrit parfaitement dans le cadre du plan Oxygène. Toutes les études montrent que la pratique du vélo est très positive en matière de santé publique avec une réduction des risques cardio-vasculaires et d'obésité.

Par ailleurs, le vélo n'est pas exclusif des autres modes de transports. Il se combine parfaitement avec la marche et les transports en commun et constitue un maillon essentiel dans le système de mobilité fondé sur l'intermodalité que la Métropole construit depuis une quinzaine d'années. Cette dynamique autour du vélo va être amplifiée au cours des prochaines années avec la mise en place de nouveaux aménagements cyclables.

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES 2018



GRAND LYON
la métropole

L'histoire de Vélo'v, accélérateur de la pratique du vélo dans la Métropole

C'est à Lyon que le service de vélos en libre-service (VLS) s'est déployé dès 2005 à une échelle jamais vue en Europe avec 4 000 vélos disposés sur 348 stations sur le territoire des villes de Lyon et de Villeurbanne et la possibilité d'une prise immédiate d'un vélo en station.

Pour **David Kimelfeld**, Président de la Métropole de Lyon, : « *Vélo'v a été un formidable accélérateur du développement des modes actifs sur le territoire de la Métropole de Lyon. Nous avons lancé l'an passé le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) et le Plan Oxygène pour la qualité de l'air. Ce double programme d'actions majeur pour notre territoire permettra de proposer aux Lyonnais et aux Grands Lyonnais une offre attractive pour se déplacer facilement et de manière active dans un environnement plus sain.* »

Le service Vélo'v est né officiellement le 19 mai 2005 et dès son lancement, les habitants de la métropole lyonnaise s'approprient ce nouveau moyen de déplacement opéré par JCDecaux qui contribue à changer l'image de la ville. 13 ans après sa mise en service, Vélo'v fait partie intégrante du paysage lyonnais et la plupart des grandes agglomérations françaises européennes et mondiales disposent d'un service de vélos en libre-service (VLS).

Vélo'v est aujourd'hui un moyen de « transport public individuel et partagé », qui permet à tous et à toute heure de bouger et de vivre la ville autrement. En 2015, à l'occasion du dixième anniversaire du service, le nombre d'abonnés est passé à 60 238 ! Vélo'v est plébiscité par les Grands Lyonnais qui l'utilisent prioritairement comme un nouveau mode de déplacement souple, gratuit en restant dans la limite de 30' d'utilisation et simple dans son fonctionnement. Aujourd'hui, ils sont 68 500 ! La création du service Vélo'v a non seulement changé l'image de la ville mais il a grandement contribué à l'explosion du trafic vélo sur le territoire métropolitain.

II. Continuité de service et extension territoriale

Une continuité de service assurée dans le cadre du nouveau contrat

La Métropole de Lyon et JCDecaux ont conçu un calendrier de déploiement qui vise à impacter le moins possible les utilisateurs et à garantir la continuité de service.

De la création des nouveaux comptes utilisateurs jusqu'au renforcement du réseau et l'agrandissement de certaines stations Vélo'v en passant par les travaux de modernisation et le lancement de l'application *Vélo'v officiel*, le calendrier a été pensé pour que la transition se fasse en douceur sans rupture de service.

Les 4 000 nouveaux vélos seront mis en service en une seule nuit, du 17 au 18 juillet !

Le nouveau marché signé avec JCDecaux en novembre 2017 va se traduire par la mise à disposition des habitants de la Métropole de Lyon de 4 000 nouveaux vélos en libre-service. Le nombre d'accroches de vélos sera augmenté afin de parvenir à un nombre d'accroches de 2 par vélo contre 1,8 auparavant, ceci afin de permettre une meilleure rotation et régulation des vélos.

1 000 vélos supplémentaires et 1 850 accroches en plus sont programmés. Ce programme complémentaire commence dès 2019 et se termine en 2020. A cette échéance, le parc de vélos en libre-service de la Métropole de Lyon, avec 5 000 vélos, sera le plus important de France après Paris.

JCDecaux met également à disposition 5 stations mobiles conçues pour être opérationnelles - dans les mêmes conditions que les stations permanentes - lors d'événements ponctuels (festivals, événements culturels, manifestations diverses...).

L'extension du parc et les nouvelles stations

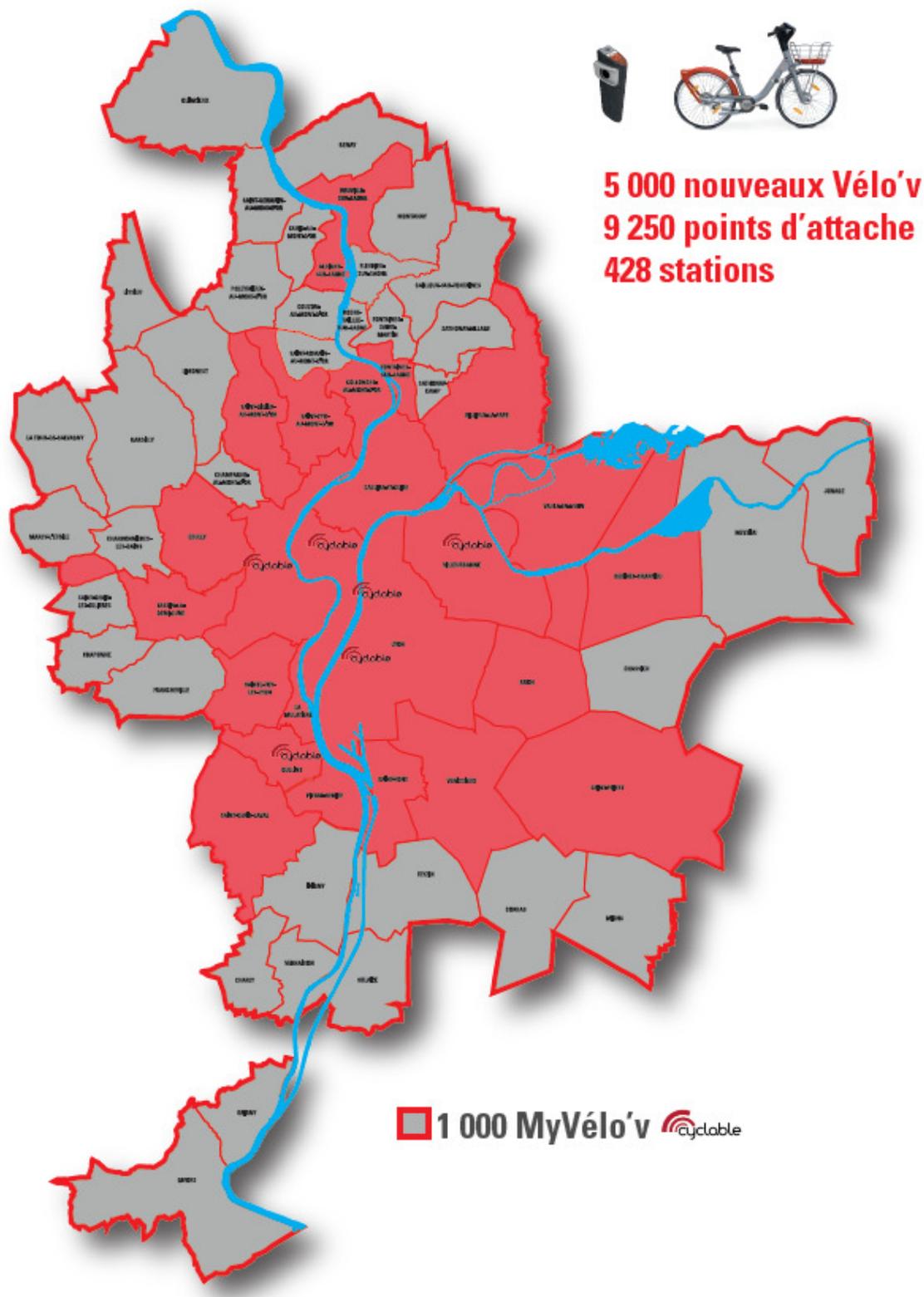
Le contrat prévoit aussi – d'ici 2020 – le déploiement de 80 stations supplémentaires. Elles vont être progressivement déployées à Lyon, Villeurbanne, mais aussi sur le territoire de 21 communes de la Métropole selon une logique triple :

- Déploiement sur les communes denses voisines du centre, Vélo'v fonctionnant d'abord dans les territoires offrant une véritable mixité des fonctions urbaines et une forte densité de population et d'emploi
- Volonté de faciliter l'intermodalité vélo-transports collectifs dans les communes à la densité de population moins forte mais desservies par le métro ou les TER
- Volonté d'ouvrir la pratique le long des Rives de Saône

40 d'entre elles seront installées sur le territoire des villes-centre (Lyon et Villeurbanne), 40 autres sur les territoires des 21 communes de manière à étendre progressivement le territoire couvert : Albigny, Bron, Caluire, Collonges-au-Mont d'Or, Décines, Écully, Fontaine-sur-Saône, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Cyr-au-Mont d'Or, Saint-Didier-au-Mont d'Or, Saint Fons, Sainte-Foy-les-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint Priest, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin, Vénissieux.

Pierre Hémon, Conseiller aux mobilités actives rencontrera l'ensemble des maires des communes concernées pour définir, avec eux, le nombre de stations ainsi que leurs emplacements. Ce renforcement du maillage à Lyon et Villeurbanne et l'extension du service aux communes au-delà du centre devraient également permettre au service de vélos en libre-service de franchir un nouveau cap dans son développement.

EN 2020



III. La nouvelle expérience Vélo'v

Un nouveau vélo à l'avant-garde de la mobilité urbaine

Le vélo gris et rouge affichera un design renouvelé imaginé par les équipes de JCDecaux avec le designer franco-argentin Marcelo Joulia. Ce nouveau design a été guidé par des impératifs de légèreté, de mobilité et de facilité d'utilisation, conformément au cahier des charges :

- **Dès début 2020, les vélos mécaniques deviendront hybrides et pourront fonctionner avec une assistance électrique. Cette évolution constitue une 1^{ère} mondiale.**
- **Les bornes Vélo'v** disposeront d'un grand écran interactif et de prises USB pour recharger son smartphone sur 428 d'entre elles
- **Une application Vélo'v** téléchargeable gratuitement permettra une prise immédiate du vélo sans passer par la borne et la notification de fin de trajet à son utilisateur
- Le design général du nouveau Vélo'v a été conçu pour être visuellement plus nerveux, structuré, tendu, tout en conservant un aspect doux et harmonieux.
- Conçu en aluminium, le vélo a été **allégé de 2,3 kg** et sa courbe a été retravaillée pour l'alléger également sur le plan visuel – sans pour autant altérer sa robustesse.
- **Le carter avant intègre un lecteur sans contact** qui permet le déverrouillage du vélo sans passer par la borne de la station. Le carter arrière a, quant à lui, été épuré et allégé.
- Le vélo sera bientôt doté d'un nouveau **système de verrouillage électronique hors station** pour des arrêts de courte durée en ville, même loin d'une station et **la prise du vélo** pourra prochainement se faire sur le guidon sans passer par la borne principale.
- Il est encore plus résistant grâce à une **roue arrière increvable** et un dispositif anti-déraillement.
- Le Vélo'v est désormais équipé d'un **feu arrière** qui permet de matérialiser visuellement au sol une distance de sécurité.
- Un **support smartphone** est disponible sur le guidon pour permettre aux utilisateurs d'accéder plus facilement et en toute sécurité à leurs applications de guidage.
- **La tige de selle** est toujours réglable, avec des nouveaux repères gradués, et la prise de guidon particulièrement confortable.
- Et il dispose toujours d'un élastique qui permet de sécuriser son sac dans le panier.
- 18 pompes à pied seront déployées près des stations de Lyon et Villeurbanne dès 2018 (+7 complémentaires en périphérie d'ici 2020), permettant aux cyclistes de regonfler leurs pneus.



Vélo'v 2 - © Thierry Fournier / Métropole de Lyon



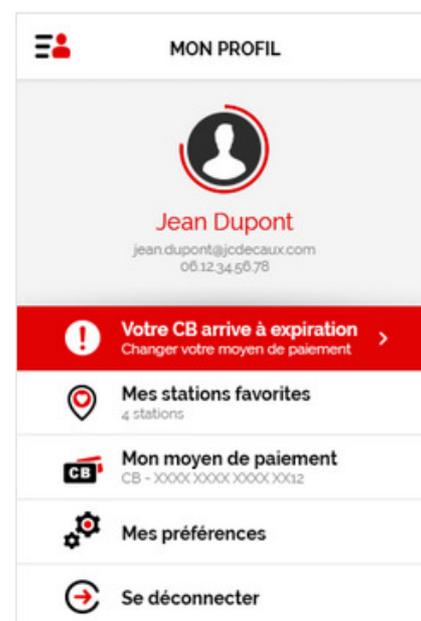
Une expérience utilisateur réinventée : fluidité et facilité

Au-delà du nouveau design du vélo, le service Vélo'v 2^e génération se caractérise par une expérience utilisateur totalement repensée, conçue autour de trois axes : l'autonomie, la maîtrise et la communauté.

Matérialisée par **une application smartphone Vélo'v officiel nouvellement créée, une nouvelle interface de borne et une version revisitée du site web**, qui seront lancés le 29 mai 2018, la nouvelle expérience utilisateur Vélo'v repose sur :

L'autonomie – accéder facilement au nouveau service via un compte utilisateur, libérer le vélo sans passer à la borne, le verrouiller en station ou en dehors.

La relation avec l'utilisateur a été repensée pour être plus fluide et personnalisée : Vélo'veur régulier ou occasionnel, il suffit de créer un compte une fois via le site Vélo'v ou l'application *Vélo'v officiel* et de compléter son profil, pour accéder au service. L'utilisateur est ensuite reconnu à chaque fois et navigue sur un tableau de bord personnalisé. Son compte personnel s'enrichit de ses usages et lui donne accès à des informations contextualisées personnalisées : suggestions de destinations les plus fréquentes, FAQ en fonction de sa position de navigation sur le site ou l'application etc.



L'utilisateur pourra libérer immédiatement le vélo sans passer par la borne grâce à une carte sans contact, un ticket NFC ou via l'application *Vélo'v officiel* avec son smartphone pour également acheter plusieurs formules simultanément ou encore inviter un ami pour un trajet.

Le vélo peut être verrouillé électroniquement, sans câble ni clé, pour des arrêts de courte durée. Enfin, il sera possible de rendre son vélo même si aucun point d'attache n'est disponible en station grâce à un système innovant de verrouillage connecté hors station : l'overflow (fonctionnalité expérimentée à partir de l'automne 2018).



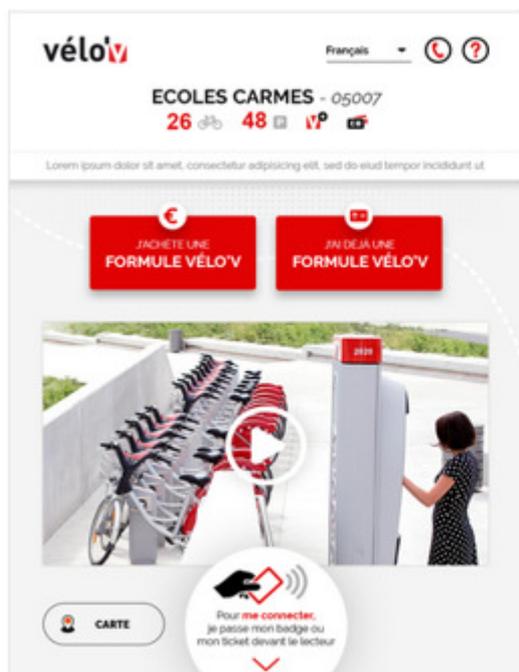
La maîtrise – être en maîtrise totale de son déplacement grâce à des informations intelligentes contextuelles avant, pendant et après le trajet.

Le nouveau service est placé sous le signe de l'anticipation et de la visibilité. Grâce à l'information prédictive et multimodale, l'utilisateur choisira son mode de déplacement, vérifiera la disponibilité d'un vélo ou d'un point d'attache en temps réel, anticipera l'heure d'arrivée du prochain vélo à l'approche et garantira son trajet grâce à la réservation. Il recevra une notification de bon rattachage (en plus des signaux sonores et visuels sur le vélo et le point d'attache) à la fin du trajet, mentionnant la durée et le montant de celui-ci. Ces fonctionnalités seront disponibles progressivement au cours des prochains mois.

La communauté – faire partie d'une communauté d'utilisateurs qui contribuent au bon fonctionnement du service et à son amélioration.

L'utilisateur aura désormais l'opportunité de contribuer au bon fonctionnement du service grâce à l'application *Vélo'v officiel* qui permet de noter le vélo emprunté ou de signaler une anomalie mais aussi d'échanger des conseils sur les itinéraires avec la communauté Vélo'v (fonctionnalité à venir). Les équipes de maintenance pourront ainsi réagir au plus vite et les autres utilisateurs bénéficieront de ses contributions.

Les nouvelles stations Vélo'v se transforment en véritables plateformes de services : elles disposeront d'un grand écran tactile interactif de 15 pouces et de prises USB pour recharger les smartphones. Un tag NFC et un QR code assureront une redirection facile vers l'application *Vélo'v officiel* et 50% d'entre elles distribueront des tickets NFC permettant la prise du vélo directement au niveau du guidon (fonctionnalité à venir)



Un nouveau mode de facturation et de nouvelles formules d'abonnement

Une nouvelle grille tarifaire

A compter du 1^{er} juin 2018, une nouvelle grille tarifaire s'appliquera conformément à la délibération votée par les élus lors du Conseil métropolitain du 20 décembre 2017. De nouvelles formules d'abonnement seront proposées et pourront être souscrites avec la nouvelle application *Vélo'v officiel*.

- **Les formules « Vélo'v au quotidien »** : un abonnement d'un an pour un nombre illimité de trajets au prix de :
 - 31€ par an
 - 16,50€ pour les 14-25 ans
 - 15€ pour les bénéficiaires du RSA (tarif inchangé)
- **Les formules « Vélo'v à l'occasion »** : des offres sans engagement à partir de 1,80 euros pour un trajet, une journée ou trois jours avec la carte Lyon City Card.
- **Les formules « Vélo'v pro »** : une offre exclusivement destinée aux entreprises, collectivités, associations et institutions qui souhaitent promouvoir l'utilisation de Vélo'v auprès de leurs collaborateurs dans le cadre d'un Plan de Déplacements Entreprises.

Ces nouveaux tarifs seront effectifs le 1^{er} juin 2018 pour les nouveaux abonnements.

Facturation et post-paiement

Les utilisateurs Vélo'v bénéficieront d'un nouveau mode de facturation mis en place à compter du 1^{er} juin 2018 : il ne sera plus nécessaire de créditer son compte Vélo'v pour utiliser le service. Les trajets payants (au-delà de la période initiale de gratuité) seront **facturés a posteriori, à la minute, en fonction du temps de trajet effectif**.

Et même si 97% des trajets durent moins de 30 minutes, Vélo'v a aussi pensé à ceux qui effectuent des trajets plus longs : désormais, les trajets réalisés au-delà de la période initiale de gratuité sont facturés à la minute : on ne paye que ce que l'on consomme !

Les 30 premières minutes de chaque trajet – 45 minutes pour les titulaires d'une carte Técély, Ora, Bluely ou bénéficiaires de l'avantage Vélo'v pour les abonnés à LPA, CITIZ, QPARK, VINCI parking, EFFIA parking – sont toujours gratuites !

Au-delà, la tarification à la minute s'applique :

- 1^{ère} demi-heure payante : 0,05€/min
- 2^{ème} demi-heure payante : 0,10€/min
- Au-delà : 0,15 €/min

Le montant de la caution, non encaissée (sauf en cas de non-respect des conditions générales d'accès et d'utilisation du service) reste inchangé : 150€.

IV. myVélo'v : l'offre de location longue durée de vélos à assistance électrique

myvélo'v : une offre VLD pour encourager l'acquisition de vélos à assistance électrique

En créant « myvélo'v », la Métropole de Lyon et JCDecaux mettent à disposition des habitants du territoire un nouveau service de vélos à assistance électrique (VAE) en location longue durée.

Ce service nouveau - disponible sur tout le territoire de la Métropole de Lyon - permettra aux citoyens qui hésitent avant l'achat d'un VAE de pouvoir le tester sur une durée suffisante – un mois ou un an - pour vérifier s'il répond à leurs attentes. Cette offre est opérée avec « Cyclable », le numéro 1 du vélo électrique urbain en France. Les habitants de la Métropole désireux de tester le vélo à assistance électrique devront se rendre dans une des 6 boutiques Cyclable du territoire pour réserver leur vélo avant de le louer.

Dans le cas d'une location d'une durée d'un mois, le tarif sera de 60 €, il passera à 50 € par mois pour une location d'un an. Avec ce nouveau service, la Métropole de Lyon offre aux habitants d'un territoire très vallonné d'expérimenter, au quotidien, une nouvelle façon de se déplacer. Le vélo pourra disposer d'options telles que des sacoches, un panier, un siège enfant etc. permettant d'utiliser ce vélo quotidiennement de manière fonctionnelle.

Dès le 30 juin, 100 vélos à assistance électrique seront disponibles dans les boutiques Cyclable, 400 supplémentaires le seront dès la rentrée de septembre. Dès l'an prochain, 500 VAE viendront s'y ajouter pour parvenir à un nombre total de 1 000 vélos à assistance électrique en location longue durée dès 2019.

L'abonnement au service se fera via le site Vélo'v.

Une aide à l'achat de vélos

La Métropole de Lyon mène une politique volontariste pour développer la pratique des modes actifs. Avec ce nouveau service, elle ajoute une pierre à l'édifice construit depuis une quinzaine d'années.

Parallèlement, les élus de la Métropole de Lyon ont voté, à l'unanimité, lors de la séance du Conseil métropolitain du 27 avril dernier, une délibération accordant une aide d'un montant de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo-cargo ou familial ou d'un vélo pliable. Cette aide, octroyée sans conditions de ressources, est destinée à être un déclencheur pour l'achat d'un VAE dont les prix représentent souvent un frein. Cette aide est valable pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion.

En votant ce dispositif d'aide à l'achat de vélos, la Métropole de Lyon souhaite encourager la pratique du vélo et inciter les habitants du territoire à acquérir un moyen de déplacement respectueux de l'environnement et bon pour la santé.

Un budget de 250 000 € a été voté et permettra d'octroyer cette aide aux 2 500 premiers demandeurs. Les habitants de la Métropole désirant en bénéficier devront signer une convention avec la collectivité et fournir une facture d'achat du vélo. Ils s'engageront à ne percevoir qu'une seule aide par personne sur une durée de 4 ans. Avec le vote de cette délibération, la Métropole de Lyon poursuit et accentue sa politique volontariste en faveur des mobilités actives et de la multimodalité.

*« La mobilité est un enjeu majeur pour les habitants de la Métropole de Lyon, explique **David Kimelfeld**. A cet égard, la multimodalité doit permettre à chacun de disposer de moyens de déplacement en fonction de ses besoins. Aujourd'hui, la hausse continue du trafic vélo montre combien ce mode de déplacement fait désormais partie intégrante de cette multimodalité. »*



V. L'engagement de JCDecaux sur le territoire de la Métropole de Lyon

JCDecaux, un acteur incontournable du VLS

JCDecaux, N°1 mondial de la communication extérieure, joue un rôle majeur dans la transformation des univers urbains, guidé par la volonté de rendre les villes plus agréables, accueillantes et responsables en y installant gratuitement du mobilier urbain en échange de son exploitation publicitaire à des emplacements privilégiés.

Inventeur du concept de l'abribus publicitaire en 1964 et pionnier du vélo en libre-service (VLS) depuis 2003 à Vienne en Autriche, JCDecaux est passé naturellement du mobilier urbain à la mobilité urbaine et exploite aujourd'hui les systèmes de VLS de 57 villes dans 13 pays. Acteur clé de ce mode de déplacement doux, collectif et individuel, le Groupe compte aujourd'hui plus de 29 000 VLS dans le monde.

A travers son nouveau contrat avec la Métropole de Lyon, JCDecaux entend poursuivre ses engagements pour une ville toujours plus connectée, accueillante, agile et attractive. Le Groupe a ainsi souhaité mettre en place un écosystème qui facilite la mobilité urbaine et repose sur la complémentarité entre le mobilier urbain et le système de vélos en libre-service.

Dans le dispositif conçu par JCDecaux, les stations Vélo'v et les mobiliers urbains se transforment en plateformes de services et d'information. Chaque mobilier devient ainsi un point de connexion et de communication au service des usagers, facilitant non seulement leur mobilité, leur vie quotidienne mais aussi l'interaction entre la Métropole et les citoyens.

Pour **Jean-Charles Decaux**, Président du Directoire de JCDecaux et codirecteur général, "*fort du bilan très positif du 1er Vélo'v, nous lançons une nouvelle révolution du vélo en libre-service. Expérience client réinventée, vélo repensé, services en station augmentés, transition maîtrisée, c'est un écosystème inédit qui va être développé par JCDecaux et ses équipes opérationnelles expertes dans la Métropole de Lyon afin de satisfaire les utilisateurs et d'accompagner la politique locale des mobilités actives. Désormais, chaque dispositif devra être conçu sur-mesure afin de répondre parfaitement à toutes les attentes des citoyens comme des collectivités*".

Un acteur économique local, mobilisé pour le rayonnement de la Métropole de Lyon

Acteur économique engagé, JCDecaux compte 325 collaborateurs en Rhône-Alpes, répartis sur trois sites de la Métropole de Lyon : l'agence régionale de Saint-Priest, l'atelier Vélo'v de Villeurbanne et le centre de service clients dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon. Depuis le mois de mai, ce dernier accueille l'ensemble des équipes du service clients de Cyclocity (19 personnes), la filiale de JCDecaux chargée du développement et de l'exploitation des vélos en libre-service pour toute la France. Courant juin 2018, un point d'information Vélo'v sera créé dans le centre-ville de Lyon, chez LPA (boutique commerciale des Cordeliers).

JCDecaux est également fier de s'associer avec des entreprises de la région pour le nouveau service Vélo'v, comme Cyclable® pour la location de vélos en longue durée ou Cycles Lapierre pour l'assemblage du nouveau Vélo'v.

Attaché au rayonnement des villes, à la valorisation de la créativité et de l'excellence française, JCDecaux est activement impliqué au niveau local. Le Groupe est ainsi partenaire des grands événements et des institutions du Grand Lyon, qu'ils soient culturels (La Fête des Lumières, Les Biennales d'Art Contemporain et de la Danse, Le Festival Lumière, Le Festival Les Nuits de Fourvière, La Maison de la Danse, l'Opéra, l'Auditorium), sociétaux (Charte des 1 000, FACE Grand Lyon) ou sportifs (Olympique Lyonnais, LOU Rugby).

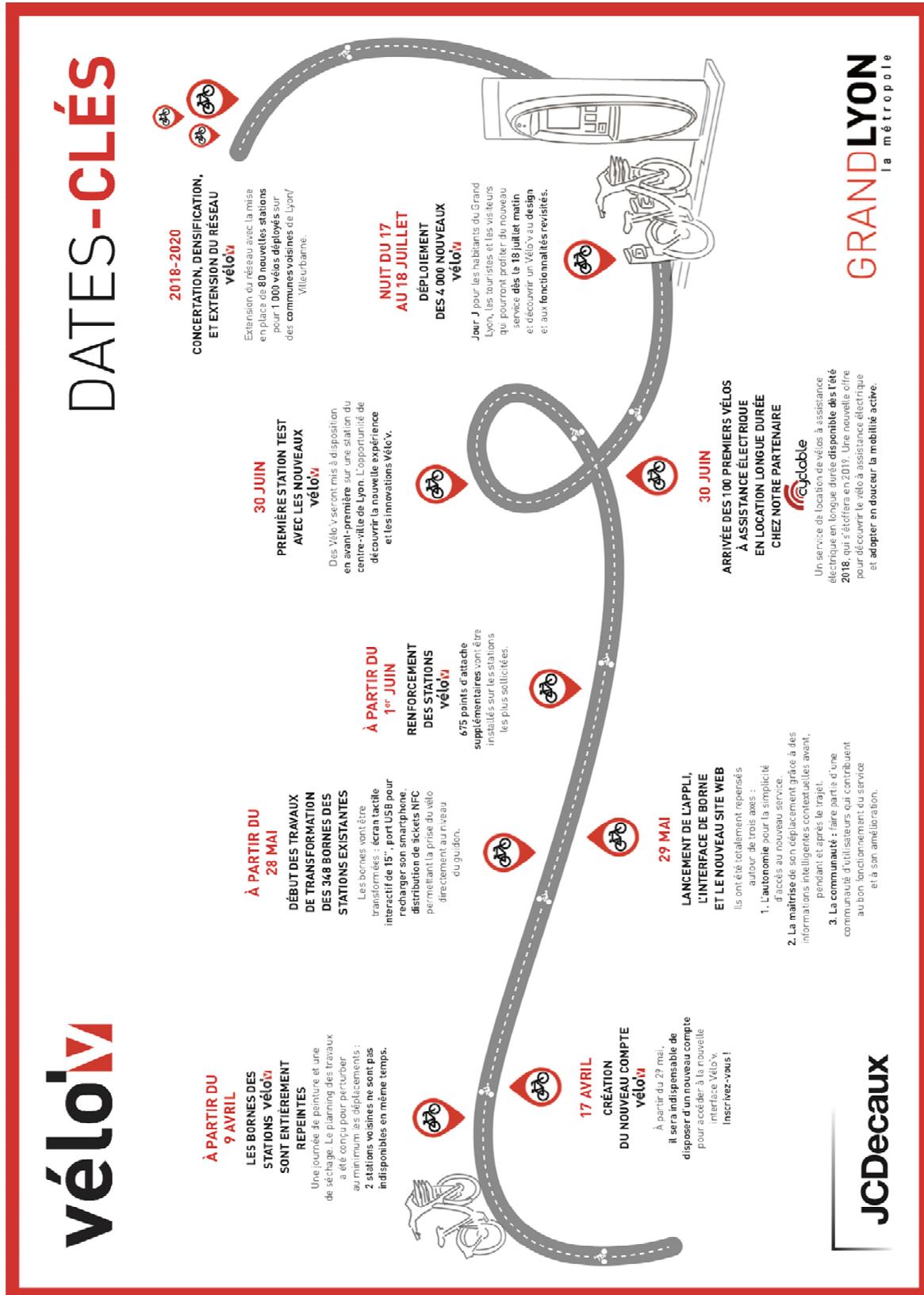
Un modèle économique vertueux

En choisissant JCDecaux, qui, depuis 1964, met à disposition des villes et des citoyens des mobiliers urbains et des services financés par la publicité, le Grand Lyon a opté pour un modèle économique vertueux pour son budget.

A Lyon, le service Vélo'v 2^e génération qui compte 5 000 vélos et 428 stations est ainsi financé par un contrat de mobilier urbain portant sur le design, l'installation, l'entretien et la maintenance de 2 530 abris voyageurs et 640 MUI (Mobilier Urbain pour l'Information). Ce modèle économique permet ainsi de proposer un service Vélo'v réinventé, sans impacter le budget de la Métropole et tout en maintenant une tarification très compétitive pour les utilisateurs.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, l'ensemble du réseau d'abris voyageurs et de MUI est modernisé, permettant l'intégration d'innovations technologiques et d'usage (small cells, hotspots Wi-Fi, prises USB). Complémentaires et formant un écosystème interconnecté de services et de mobilités, le mobilier urbain et le système de VLS contribuent, en effet, à créer des espaces publics intelligents, intégrant de nombreux services pour les citoyens et encourageant la mobilité douce.

VI. Calendrier de déploiement de la nouvelle offre Vélo'v



VII. Quelques chiffres clés Vélo'v

AUJOURD'HUI



73 000
abonnés actuels



6,5 fois - moyenne
d'une location d'un
Vélo'v par jour



8 000 : le nombre
de vélos révisés
annuellement



188 000 000
le nombre de kilomètre
parcourus depuis 2005



60% : le taux de
renouvellement des
abonnements en 2017



Un centre de relation
client VLS, élu **service
client de l'année 2016,**
2017 et 2018
(Catégorie Transport individuel de personnes)
Enquête Inference Opérations - Vélo'v CI -
Plus d'infos sur : esoda.fr



16 minutes
la durée moyenne
d'une location



38 000 nombre
de tonnes de CO₂
économisées depuis
2005 grâce aux trajets
Vélo'v



1 000 000
le record de locations
en un mois



2,1 km - longueur
moyenne d'un trajet



+ de 140 personnes
mobilisées au quotidien
pour le service Vélo'v



35 - le record de
locations d'un seul
Vélo'v en une journée



17h-18h l'horaire
où on enregistre
le plus de trajets



97% : les utilisations
gratuites de Vélo'v

À PARTIR DU 18 JUILLET 2018



4 000 vélos
à la disposition des
habitants de la Métropole
puis 1 000 de plus d'ici
2020



348 stations
+ 80 nouvelles stations
pour 1 000 vélos déployés
sur des communes voisines de
Lyon/Villeurbanne dès 2020



675 points d'attache
supplémentaires installés
sur les stations les plus
solicitées



1 nuit pour le
déploiement des
nouveaux Vélo'v



1 ½ journée
pour moderniser
chaque station



1 chantier de
-de 6 mois



Contacts presse :

rquillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52 / 06 98 51 59 94

nicolas.perez@grandlyon.com

04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59

estelle.ardouin@jcdecaux.com

01 30 79 34 48 / 07 60 80 43 72

emilie.dechezelles@clai2.com

01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60